

Communiqué de presse du 23 juin 2013

CENTRALE AU GAZ A VERBERIE : LA COUR D'APPEL ENFONCE LE CLOU ET CONFIRME LE JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

Déjà le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) approuvé ce 29 mai 2013 avait signé la fin du projet de centrale au gaz à Verberie.

Et les associations s'étonnaient que le maire Patrick Floury qui, à grands renforts de communiqués de presse, avait déclaré abandonner le projet de centrale, ne s'était pourtant pas désisté de la procédure d'appel qu'il avait lancée, contestant ainsi la décision du Tribunal Administratif d'Amiens qui, par jugement en novembre 2011, avait annulé la décision de Verberie de réviser son Plan Local d'Urbanisme en vue de permettre l'accueil de la centrale.

Coincidence de calendrier, après 18 mois de procédures, la Cour Administrative d'Appel de Douai, après son audience tenue le 30 mai, vient de faire connaître sa décision. Considérant l'impact sur les continuités écologiques, elle confirme le jugement d'Amiens quant à « l'erreur manifeste d'appréciation du conseil municipal de Verberie » et rejette la requête du maire Patrick Floury.

L'Association Pas de Centrale en Basse-Automne se félicite de ce jugement qui fera référence. L'appel lancé par le maire de Verberie aura au final été un levier permettant de renforcer la protection du site.

De toute évidence, la cour d'appel n'a pas accepté le désistement de dernière minute du maire de Verberie Patrick Floury.

Déjà, lors de l'audience du 30 mai, le Rapporteur Public avait recommandé à la cour d'appel de confirmer le jugement du Tribunal Administratif d'Amiens.

Voyant la cause désespérée, le 4 juin 2013, soit **après l'audience (!)**, Patrick Floury prend seul une décision : se désister de son appel. Il n'en informera son conseil que 10 jours plus tard, à voix basse, ce même conseil à qui il avait un an plus tôt demandé à grand cri son soutien pour faire appel par un vote formel et solennel. Courage, fuyons.

La cour d'appel n'a pas accepté cette requête en désistement.

Et au passage, la facture s'alourdit pour le maire de Verberie. A la suite du jugement du Tribunal Administratif d'Amiens, la municipalité devait 1500 € aux associations au titre de la participation aux frais de justice. Ce sont aussi 3000 € que la cour d'appel vient ajouter à sa facture.

Les leçons de saine gestion du maire de Verberie portent leurs fruits.



Revivez en vidéo et en musique la fête du 1^{er} juin à Verberie sur www.pasdecentrale.fr

Franck Deboise

Président de l'association Pas de Centrale en Basse Automne

pasdecentrale@orange.fr